

B.P. 52 Kantè / KERAN -TOGO

Téléphone bureau : (00228) 70 41 90 15 / 70 41 92 90

Mobile : (00228) 90 16 70 24 / 99 56 47 40

E-mail : amisdesenfantstg@yahoo.fr / amisdesenfantstg@gmail.com

**PROJET D'APPUI SCOLAIRE 2022-2023 AUX ORPHELINS
ET ENFANTS VULNERABLES DANS :**

- LES CANTONS DE HELOTA, WARTEMA, KANTE ;
- LES CANTONS DE KPAHA, MASSEDENA ET ALLOUM.

Aout 2022

**Une organisation de promotion et de protection des enfants/jeunes et des femmes.
PARRAINAGE : appuis à l'éducation, à la formation professionnelles – accompagnements aux
développements humanitaires et communautaires.**

Récépissé : N° 0739/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA 29/09/2010.

Contexte

Situées entre les préfectures de l'Oti au nord, de la Kozah au sud de la République du Bénin et de la préfecture de la Kozah à l'est et de la préfecture de Dankpen à l'ouest, les préfectures de Doufelgou et de la Kéran où le projet sera exécuté se trouvent dans la région de la Kara et sont à plus de 477 km de la capitale Lomé et à 37 km au nord de la ville de Kara sur la national N° 1. Elles couvrent une superficie de 2.976 km² avec une population estimée à 180 261 habitants selon le 4ème RGPH de 2010 avec un taux de 98% de ruraux et pauvres. A cette phase, les cantons de Hélot, Warengo et Kantè dans la préfecture de la Kéran soit les trois communes ; les cantons de Kpaha, Massédéna et Alloum dans la préfecture de Doufelgou (les trois communes).

Cependant, cette zone est située dans la partie Nord du Togo est victime de la traite d'enfants qui est une des plus graves violations des droits humains dans le monde actuel avec pour conséquence la déscolarisation.

C'est pour compléter les efforts du gouvernement que l'ASSOCIATION DES AMIS DES ENFANTS (A.A.E.) plus proche de la population initie ce projet d'appuis scolaire 2022 - 2023.

En effet, les enfants et leurs familles sont alléchés par de fausses promesses des réseaux de trafiquants – promesses d'un avenir meilleur, perspectives d'échapper à la pauvreté – et chaque année, des centaines d'enfants sont transportés clandestinement à l'intérieur du Togo et au-delà des frontières et vendus comme de simples marchandises. Leur survie et leur développement sont menacés, et ils sont privés de leurs droits à l'éducation, à la santé, à grandir au sein d'une famille, et à la protection contre l'exploitation et les abus. La plupart des enfants victimes de la traite accomplissent : des travaux domestiques, dans les restaurants ou sur les marchés ; dans l'industrie du sexe pour les filles ; pour les garçons, ils travaillent dans ces secteurs ainsi que sur des plantations ou des mines de diamants. Leurs destinations privilégiées sont le Burkina Faso, le Bénin, le Nigeria, le Gabon ou encore la Côte-d'Ivoire.

Ce phénomène trouve sa source dans l'augmentation de la demande pour une main d'œuvre bon marché et l'augmentation de la pauvreté liée aux programmes d'ajustement structurel et à la crise économique du milieu des années 90.

Dans une étude conduite en 2002 sur 650 foyers par l'ONG Plan-Togo, une majorité de foyers affectés par la traite des enfants, dont 90% se trouvait dans les préfectures de Doufelgou et Kéran, se livrait à une agriculture de subsistance et ne pouvait se permettre d'envoyer leurs enfants à l'école.

Ainsi, la pauvreté est une cause « majeure et omniprésente » de la traite des enfants. Au Togo, entre 33 et 73% de la population totale vit avec moins d'un dollar américain par jour. L'étude BIT-IPEC de 2001 sur quatre-vingt-seize enfants victimes de la traite a également trouvé qu'une large majorité (87%) d'enfants victimes de la traite venait de familles pratiquant une agriculture de subsistance. Sur les quarante-cinq parents interrogés, 70% des mères et 60% des pères n'avaient jamais fréquenté l'école. Environ 74% des foyers étudiés étaient polygames. De plus, 82% des foyers examinés avaient plus de cinq enfants.

En dépit de la garantie par la loi de la gratuité de l'éducation primaire, « Les parents disent toujours qu'ils ne peuvent payer les charges scolaires, » a déclaré à Human Right Watch un juge de Bafilo (ville au nord du pays), familier de nombreux cas d'enfants victimes de la traite.

Dans son panorama mondial sur la traite des enfants dressé en 2001, le BIT-IPEC remarquait que « les enfants sans accès à l'éducation n'ont souvent pas d'autre alternative que de chercher un travail dès leur plus jeune âge ».

Concernant les filles, selon certains experts, la traite proviendrait d'une longue tradition voulant que les parents utilisent leurs filles comme domestiques plutôt que de les envoyer à l'école.

En 2002, au Togo, on estimait que les filles avaient 20 % moins de chance que les garçons d'être inscrites à l'école primaire, 25 % moins de chance d'atteindre le lycée. En 1994, l'ONG Anti-Slavery International (ASI) et la branche africaine de World Association of Orphans (WAO-Afrique) faisaient observer « qu'au Togo, il a été démontré que les parents préféraient diriger les filles plutôt que les garçons vers les travaux domestiques, non seulement parce que les corvées de la maison sont traditionnellement perçues comme 'un travail de femmes' mais aussi parce que le salaire de la fille aide à financer la scolarisation de ses frères. »

Aussi, des études ont établi un lien entre la traite des enfants et l'effondrement de l'unité familiale causé par le divorce ou le décès d'un parent. L'étude BIT-IPEC de 2001 sur la traite des enfants au Togo montrait que sur les quatre-vingt-seize enfants interrogés, victimes de la traite, presque 30 % avaient perdu leur mère, leur père ou leurs deux parents, la plupart pour cause du paludisme, VIH-SIDA et autres.

Ainsi, on observe que les orphelins du SIDA et ou victimes passaient moins de temps à l'école et que dans certains cas, ils abandonnaient complètement leur scolarité et deviennent des proies faciles pour les trafiquants d'enfants. Un cercle vicieux est créé parce que ces enfants, livrés à leurs seules ressources sans soutien moral, financier ou émotionnel sont vulnérables et susceptibles de sombrer dans la délinquance (vols, drogues) et la prostitution pour y connaître finalement le même sort que leurs parents, à savoir mourir du SIDA.

En plus de la pauvreté, de l'effondrement des structures familiales et du VIH-SIDA, les enfants en milieu rural, les enfants des rues sont également des proies faciles des trafiquants.

Suite au premier Congrès Mondial contre l'exploitation commerciale et sexuelle des enfants à Stockholm, en Suède, en 1996, le Togo conscient du phénomène, a développé un Plan national de lutte contre le travail des enfants et la traite des enfants. Alors que la mise en œuvre de certaines de ces mesures a débuté, le gouvernement togolais a jusqu'à présent été incapable de s'immiscer dans les arrangements privés passés entre parents, enfants et trafiquants, encore moins de s'attaquer aux racines sociales et économiques de ce problème.

Justification

La présente soumission de demande d'aide permettra aux élèves orphelins desdits localités bénéficiaires de reprendre les cours en toute quiétude pour le compte de l'année académique 2022-2023.

En effet, à la veille de la reprise des classes, nombreux sont ceux qui se posent les questions, parents comme élèves, où trouver le matériels nécessaires ? Comment faire pour équiper les enfants pour que ces derniers reprennent les chemins de l'école dans les meilleures conditions ? Et que dirons les orphelins/déshérités ? C'est pour résoudre en parti ces inquiétudes que l'Association des Amis des Enfants (A.A.E.) depuis sa création n'a cessé de faire de l'éducation scolaire son pilier principal afin de garantir un lendemain meilleur à cette couche sociale.

A l'étape de jeune structure à but non lucratif et sans partenaires stables, ni appui matériel ou financier pour son fonctionnement ; la déperdition scolaire pour raisons de manque de fournitures scolaires retient beaucoup notre attention malgré la suppression des frais scolaires au primaire, collège et lycée dans les écoles publiques. Ce problème est très manifeste dans les préfectures de la Kéran et Doufelgou comme en témoigne les enquêtes

sur stratégie de réduction de la pauvreté (2013-2014 ; 1871/19403 abandons soit 9,64%). Ces enquêtes dont les résultats sont contenus dans le document complet de stratégie de lutte contre la pauvreté, avril 2009 montrent que dans la région de la Kara, la préfecture de la Kéran est l'avant dernière qui présente le taux brut de scolarité tous sexe confondus (111 %) et la dernière en indice de parité(0,71) et Doufelgou (115%). Ce qui explique la situation de la scolarité des filles par rapport aux garçons qui est en nette déséquilibre.

Après des recherches pour en savoir la cause, on remarque que c'est le manque de moyens pour scolariser les enfants surtout les jeunes filles qui en est la principale causes malgré la suspension des frais scolaires au primaire ; autre les causes sont la pauvreté, la famine/insécurité alimentaire. Car, en dehors des frais scolaires il faut équiper l'apprenant en fournitures (cahiers, stylos, ...) et aussi les cotisations parallèles. C'est ce qui explique donc en grande partie l'abandon des classes dès le cours primaire par nombreux enfants dans la préfecture de la Kéran et de Doufelgou qui se retrouvent dans la rue soit dans les pires forme de travail de l'enfant, la traite des enfants.

Etant donc une structure dont la protection de l'enfant est l'une de nos missions, la scolarisation pour tout enfant des deux sexes est une priorité. Faut-il encore souligner que parmi les dix-sept (17) objectifs du développement durable (ODD) définis par les nations unies au point 04 : il est dit ce qui suit : « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie » ; objectif qui ne sera pas atteint selon la SCAPE (En effet, parmi les dix préfectures qui ont les taux les plus faibles ; cinq sont dans la région de la Kara : Dankpen (2,3%), Kéran (6,9%), Doufelgou (9,0%), Bassar (9,4%) et Binah (12,1%) ; ODD 5 : « parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles- Des efforts ont été faits pour assurer l'égalité et l'autonomisation des filles/femmes. Le niveau d'insatisfaction des ménages, éducation primaire pour tous. En effet, le Taux Net de est plus remarquable dans les régions Maritime et des Scolarisation (TNS) s'est considérablement amélioré Savanes, soit respectivement de 71,4% et de 75,5%. Passant de 73,7% en 2006 à 86% en 2011 selon les statistiques du MEPSA. Mais l'objectif du TNS visé par le Gouvernement est de 96% en 2017 contre une cible OMD de 100% en 2015. Par ailleurs, le taux d'achèvement reste encore faible (76,9%) avec un objectif de 90,4% en 2017 et 100% en 2020, montrant ainsi que la scolarisation universelle ne sera pas atteinte en 2015. Le ratio filles/garçons a connu une baisse au cours de la même période au niveau du primaire (de 0,92 à 0,90). Ainsi, le Gouvernement devrait poursuivre les efforts dans la réalisation de l'ODD 4 et prendre des mesures).

Présentation de la structure porteuse, historique et expériences

L'Association des Amis des Enfants (A.A.E.), porteur du projet est une organisation de développement humanitaire, de promotion et de protection des droits des enfants/jeunes et des femmes à but non lucratif loi 1901, crée le 10 juillet 2006. Elle a eu son récépissé de déclaration d'association sous le numéro 0739/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA du 29/09/2010 et paru au Journal Officiel du 1/10/10. Son siège social

est fixé à Kantè Préfecture de la KERAN et le projet d'ouverture d'antenne dans la préfecture de Doufelgou. Elle est constituée sur l'initiative d'un groupe de personne togolais ayant la nécessité de prendre en charge les besoins vitaux des enfants victimes d'exclusion. Il s'agit des besoins tels que l'éducation scolaire, les soins médicaux, le logement, l'alimentation et l'habillement des enfants déshérités, de la rue, orphelins, et victimes de la traite et/ou du VIH/SIDA dans la zone d'intervention du Projet.

L'Association des Amis des Enfants (A.A.E.) s'est affiliée à des réseaux thématiques nationaux et internationaux : RELUTET, IDAY Togo, RESOKA, UONGTO, CNSC-Togo, CFMET, Défi Miché, REPER. Elle a pour MISSION d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie sociale, économique, sanitaire et culturelle des populations déshérités avec un accent particulier pour la protection des enfants et la promotion de la femme victimes de l'exclusion/vulnérables.

Ses domaines d'expertise sont:

- Appuis aux enfants vulnérables ;
- Appuis aux formations professionnelles ;
- Appuis aux développements communautaires.

Dans le domaine de l'appui scolaire, chaque année elle appui matériellement cent-dix (110) enfants orphelins/déshérités dans les villages de Kpaskpaï, Hélotà, Woursemon, Nandoundja, Anima-Maison, Atétou, Kandé et Omalo :

Pour l'éducation de la jeune fille, elle a octroyée 74 vélo tout terrain aux filles élèves des CEG et Lycées parcourant plus de 5 km pour se rendre à l'école avec l'appui matériel de l'ONG Alaffia.

Objectifs

Objectif général

Permettre l'accès à la scolarisation des enfants déshérités et démunis des deux sexes (qualité et équité).

Objectifs spécifiques

- ✓ Contribuer à la prise en charge dans le domaine scolaire des enfants orphelins et démunis ;
- ✓ Résoudre le problème en indice de parité scolaire dans les préfectures de la Kéran et de Doufelgou ;
- ✓ Réduire le problème de la déperdition scolaire dans lesdites préfectures surtout des jeunes filles.

Résultats attendus

- Réussite impérative des trois cent (300) élèves bénéficiaires ;
- Les conditions d'accès aux études des bénéficiaires seraient améliorées ;
- Amélioration de l'indice de parité scolaire.

BUDGET

Pour la rentrée scolaire 2022-2023, le coût est à six millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille francs (6 498 000 FCFA). Voir le budget en annexe.